Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-161-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

N° 2021-161

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 20 novembre 2021 à 8 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *35*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-124), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-131, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2021-136), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : *4*

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. LLEDO	qui a donné pouvoir à Mme KASMI
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-161-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :Communication du Maire (en application de l'article L.22122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Marchés publics et avenants notifiés depuis le 1er septembre 2021 jusqu'au 11 octobre 2021.

(00 appel d'offres, 04 MAPA et 00 avenant)

Délibération n° 2021-161

Après avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE ACTE de la Communication du Maire concernant les marchés publics et avenants notifiés depuis le 1er septembre 2021 jusqu'au 11 octobre 2021 (Voir annexe ci-jointe).

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 20 novembre 2021

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-161-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

MAPA							
N° MARCHE	OBJET	SERVICE/ DIRECTION	TITULAIRE	MONTANT HT	DATE OU DUREE DE LA PRESTATION	DATE DE NOTIFICATION	ANCIEN MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT
2021-M-03	L'organisation d'un séjour séniors en 2021	CCAS	ALBA VOYAGES	Solution de base : I 215,00€ par personne Transport au départ et retour de l'aeroport Charles de Gaulle: Prix forfaitaire de 700 €	8 jours	8-sept.-21	Nouveau projet
2021-M-20	Fourniture de chèque d'accompagnement personnalisé pour le CCAS	CCAS	UP	Minimum : Sans Maximum : 60 000,00 €	1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois.	16-sept.-21	Maximum : 57 500 € HT (ancien MAPA 22-17)
2021-M-37	Prestation pour l'organisation du marché de Noël.	Entreprises et l'Emploi, Commerces et Artisanat.	END TELEVESION	28 658€ HT	1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois.	8-oct.-21	32 467€ HT Ancien marché n°2020-M-47 déclaré sans suite)
2021-M-42	Fourniture de produits parapharmaceutiques	Santé	MEDICAL GOUIN	Minimum : 1 000,00€ Maximum : 50 000,00 €	1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois.	8-sept.-21	Minimum : 1 000,00€ Maximum : 20 000,00 €